

## LÉGISLATURE 2016 – 2021

---

### PROCÈS-VERBAL no 35

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 5 mai 2021 à 20h15

Salle des Remparts

Présidence : M. Roger Urech

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 34 de la séance du 24 mars 2021
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation de nouveaux membres
5. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
  - 6.1. Motion de M. José Espinosa (hors parti/UDC) - Zone 51 ? Non, zone 30 La Tour-de-Peilz
  - 6.2. Motion de M. José Espinosa (hors parti/UDC) - Aidons nos commerçants oui, mais aidons aussi nos sociétés locales
  - 6.3. Interpellation de M. Alois Raemy (PDC+I) - Prenons garde aux conséquences des feux de forêts
7. Préavis
  - 7.1. Préavis municipal N° 9/2021 - Gestion et comptes 2020 du Fonds culturel Riviera
  - 7.2. Préavis municipal N° 10/2021 - Gestion et comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 7.3. Préavis municipal N° 11/2021 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport des comptes)
  - 7.4. Préavis municipal N° 12/2021 – Gestion et comptes 2020 de la Commune de La Tour-de-Peilz
  - 7.5. Préavis municipal N° 13/2021 - Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour l'extension de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau collège Courbet
  - 7.6. Préavis municipal N° 14/2021 - Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour l'installation de panneaux d'information lumineux en zone piétonne du centre-ville et réponse au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz »
  - 7.7. Préavis municipal N° 15/2021 - Réponse au postulat de François Vodoz (hors parti) « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »
8. Rapports
  - 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Célia Carron (PS) - Cent femmes et un chien sont revenus contents de la plage
  - 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 75'000.- pour l'introduction d'une solution informatique de gestion du temps et des frais du personnel communal

- 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2021 - Demande d'un crédit d'un montant de Fr. 150'000.- destiné à l'assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air
- 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 314'000.- pour l'implantation, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air
- 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour la construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire
- 8.6. Rapport du bureau du Conseil communal - Jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son bureau pour la législature 2021-2026
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles et divers

## **Appel**

64 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Philippe Burkhalter - Gabriel Chervet - José Espinosa - Denis Fontes - Jean-Sébastien Fornerod - Léa Glardon - Natasa Ilic Wahab - Daoud Latif - Elisabeth Leimgruber - Philippe Neyroud - Monique Petitpierre - Giustino Rampa - Gabriel Ranzato - Alexandre Stettler - Jean-François Treyvaud

Absent(e)s : Célia Carron - Barbara Delsaux - Erik Dumusque - Paloma Lopez - Serge Overney

M. le Président ouvre la 6<sup>ème</sup> séance de l'année 2020-2021 - 35<sup>ème</sup> séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos discussions conformément à la réalité, et salue le public, toujours éloigné physiquement des débats, mais qui peut les suivre en direct sur le site internet communal. Il souhaite que les échanges soient toujours courtois et émet le vœu que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est complété par les points suivants :

- 6.4 Interpellation de M. Jacques Vallotton (PS) sur la gouvernance de la Riviera et l'étude d'un rapprochement des communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey
- 6.5 Interpellation de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) - Stop au camping sauvage sur l'Avenue du Lac, la Rue du Château et le Quai Roussy
- 6.6 Interpellation de M. Guillaume Jung (UDC) - Terrasses ouvertes
- 7.1 Réponse municipale N° 5/2021 - Réponse à l'interpellation de M. Aloïs Raemy (PDC et Indépendants) « En marge du Château, passage dans le mur d'enceinte ». La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence
- 10.1 Communication municipale N° 7/2021 - Information sur l'état des démarches administratives en lien avec le préavis municipal N° 4/2021 "Aides COVID-19 aux entreprises boélandes et bons d'achats"

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à la quasi-unanimité (une abstention) tel que complété.

## **2. Adoption du procès-verbal N° 34 de la séance du 24 mars 2021**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 34 de la séance du 24 mars 2021 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

## **3. Communications du bureau du Conseil communal**

Merci à toutes les personnes qui ont participé au dépouillement du scrutin du 28 mars, en particulier MM. J. Espinosa et L. Kaufmann pour la supervision du travail qui a permis d'arriver rapidement à la proclamation des résultats.

L'élection à la syndiculture a été tacite, une seule candidature ayant été déposée dans les délais, à savoir celle de Mme Sandra Glardon. Le Président la félicite pour son accession à ce poste et lui souhaite plein succès. Les personnes qui occuperont les cinq sièges encore vacants obtenus par Les Vert.e.s sont Mme Gabrielle Heller, MM. Julien Neveu, Niklas Tiemann, Kamiar Aminian et Thomas Castelain. Reste à ce parti à trouver deux remplaçants pour leurs membres élus à la Municipalité.

Lettre de Mme Marianne Heller annonçant sa démission de son poste d'huissière du Conseil communal pour la fin de la législature. Merci à Mme M. Heller pour toutes ces années passées à occuper ce poste.

Au vu du manque d'amélioration des contraintes sanitaires, il n'y aura pas de sortie du Conseil communal. Plusieurs possibilités ont été envisagées, mais même la visite de nos alpages n'est pas possible. Si une ouverture des mesures, comme pressentie, a lieu fin mai, le Président espère pouvoir convier le Conseil au moins pour un apéritif dînatoire ou un repas à la fin de la séance du 30 juin.

## **4. Assermentation de nouveaux membres**

Néant.

## **5. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux**

M. Ch. Grobéty informe sur la séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 22 avril dernier. Pour Vevey, Mme Muriel Higy-Schmidt a été assermentée en remplacement de Mme Isabel Jerbia. Pour Montreux, M. Silvano Pozzi, qui remplace M. Raphaël Corbaz, prêtera serment lors de la prochaine séance. Mme Helga Young-Rarden a été élue à la commission de gestion pour la commune de Blonay en remplacement de M. André Grivel ; Mme Cécile Vouilloz a été élue suppléante. Quatre préavis ont été déposés. Les comptes 2020 de l'Association Sécurité Riviera et le rapport de gestion 2020 sont renvoyés à la commission de gestion. Le règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera et son annexe 1 - adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans leur version en vigueur depuis le 1er février 2020 sont renvoyés à une commission, dont le représentant pour La Tour-de-Peilz est M. M. Culand. Le règlement concernant la mendicité, modification du Règlement général de police de l'ASR, est renvoyé à une commission dont lui-même assumera la présidence. Enfin, le Conseil intercommunal a accepté le rapport N° 08/2020 relatif au service de Police - Académie de Savatan 2020 - prise en charge de frais supplémentaires liés au COVID-19.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

M. le Président rappelle que le terme « développement » consiste à apporter de nouvelles informations ou explications et non à lire un texte que tout le monde a reçu et étudié.

### **6.1. Motion de M. José Espinosa (hors parti/UDC) - Zone 51 ? Non, zone 30 La Tour-de-Peilz**

Le motionnaire étant absent, ce point est reporté à la séance du 30 juin 2021.

6.2. Motion de M. José Espinosa (hors parti/UDC) - Aidons nos commerçants oui, mais aidons aussi nos sociétés locales

Le motionnaire étant absent, ce point est reporté à la séance du 30 juin 2021.

6.3. Interpellation de M. Aloïs Raemy (PDC+I) - Prenons garde aux conséquences des feux de forêts

M. A. Raemy lit son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Il y a quelques années nous considérions que les feux de forêts en Suisse ne concernaient que les trois cantons les plus au Sud : le Valais, le Tessin et les Grisons. Suite au dérèglement climatique actuel, on considère aujourd'hui que presque tous les cantons sont concernés ; voir par exemple le feu de forêt au-dessus de Crésus dans le canton de Fribourg mentionné dans le journal « 20 minutes » du lundi 12 avril 2021 en page 5.

Au nord de notre commune, vers le manège de Villars, les branches des arbres à l'ouest et à l'est de la route de Blonay se touchent pratiquement. Ainsi un feu à l'ouest de la route pourrait se propager aux arbres à l'est de la route, mettant en danger d'incendie les bâtiments du manège de Villars. Je pense personnellement qu'il faudrait faire en sorte d'éliminer ce danger soit en taillant les arbres proches de la route des deux côtés soit en les coupant. On pourrait certainement trouver des emplacements pour les remplacer plus en direction de Montreux.

Ceci n'est évidemment pas une demande d'un organe officiel, mais une démarche politique.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette interpellation, je demande à la Municipalité :

- si l'administration communale ou/et la Municipalité sont en contact soit avec un organe cantonal, comme par exemple la Division Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) 1014 Lausanne, soit avec un organe fédéral comme par exemple « Eidg. Forschungsanstalt WSL, 8903 Birmensdorf ». Ce dernier travaille en particulier avec l'Université de Neuchâtel si je suis bien renseigné (vous devriez en principe trouver quelqu'un qui parle le français),
- si en cas de visite des lieux avec un organe officiel, je puis me joindre à cette démarche,
- si la Municipalité, prévoit de résoudre ce problème à brève échéance.

Je demande une réponse écrite à mon interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.4 Interpellation de M. Jacques Vallotton (PS) sur la gouvernance de la Riviera et l'étude d'un rapprochement des communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey

M. J. Vallotton lit son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Je ne veux pas quitter cette civique assemblée sans revenir une nouvelle fois sur le sujet politique qui me tient à cœur, soit un nouveau cadre institutionnel pour la Riviera.

Un rappel : les autorités en place au début de ce millénaire envisageaient une fusion des 10 communes de la Riviera. En marge de cette enceinte est même née une Conférence des conseillers communaux de la Riviera issus de sensibilités politiques différentes qui a sorti un rapport avec l'option de transformer la Riviera en une ville de 85.000 habitants. Puis les autorités ont changé et il a fallu 9 ans pour qu'une étude officielle en 2016 noie ce projet. Pas de fusion donc à 10 communes. La Conférence des syndic

de la Riviera concédait cependant du bout des lèvres qu'il fallait mettre en place une gouvernance régionale. Aujourd'hui, comme sœur Anne, on attend toujours sa réalisation.

Entre-temps, des communes ont décidé en ordre dispersé d'aller de l'avant : fusion de Blonay et St-Légier. De son côté, Veytaux envisage de se lier à Montreux. Conséquences : de nouveaux prés carrés, de nouvelles formes d'égoïsmes locaux se dessinent sur la Riviera, ce qui va rendre encore plus difficile, du moins dans un premier temps, un rapprochement global à l'échelle de la Riviera.

Peut-on continuer de bien gouverner la Riviera dans une telle configuration ? On peut avoir de sérieux doutes. Car la Riviera va continuer d'être divisée en 8 à 9 communes et toujours gérée par une cinquantaine de municipaux et quelque 600 conseillers communaux, une densité d'élus record en Suisse sur une longueur d'une dizaine de kilomètres. Bien sûr, il existe des collaborations intercommunales à travers pas moins de 80 organismes. Mais ce fol foisonnement de compétences décisionnelles a atteint ses limites au niveau de l'efficience avec en sus, et ça c'est plus grave, un éparpillement des responsabilités et un évident déficit démocratique.

Voilà pour le constat général que chacune, chacun connaît. C'est pourquoi je me permets d'interpeller l'actuelle et la prochaine Municipalité en lui posant deux questions :

1ère question : Où en est la mise en place d'une gouvernance régionale de la Riviera promise par les syndicats de la Riviera en avril 2016 ?

2ème question : Un rapprochement, voire une fusion, entre les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey doit-il être étudié en réponse à la fusion de Blonay-St-Légier ? »

M. J. Vallotton tourne aujourd'hui définitivement la page et son ultime souhait serait que les élus de la Riviera ne se contentent pas de gérer et de pédaler le nez dans le guidon dans les limites de leur commune, mais qu'ils voient un peu plus loin, qu'ils construisent politiquement l'avenir de l'agglomération Riviera, une communauté de quelque 85'000 habitants. Il gardera d'excellents souvenirs de son passage au Conseil, bien au-delà des idées partisans qui nous obligent à nous parquer en troupes distinctes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

#### 6.5 Interpellation de Mme Sophie Blank Barbezat - Stop au camping sauvage sur l'Avenue du Lac, la Rue du Château et le Quai Roussy

Mme S. Blank Barbezat lit son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« L'année dernière, nous avons vu apparaître sur les places de stationnement au bord du lac, camping-cars et véhicules utilitaires transformés en camping-car (Type VW California) venus passer le week-end les pieds dans l'eau.

Entre Lausanne et Villeneuve, les zones de stationnement accessibles au bord du lac dans un endroit calme et de verdure sont limitées à Vevey et à La Tour-de-Peilz, rendant les bords du lac de ces deux communes très attrayantes pour y passer une nuit.

Cette question n'est pas réglementée de manière uniforme en Suisse, ni au niveau cantonal voire communal. Chacun y va de son appréciation quant à la définition du camping sauvage et de ce qui est autorisé ou non. Par conséquent, il est très difficile de trouver une réponse claire à la notion de camping sauvage, spécifiquement lié à ce type de véhicule.

Avant l'arrivée des beaux jours et de la période estivale, je souhaiterais avoir des réponses aux questions suivantes :

1. Existe-t-il un règlement communal concernant l'autorisation/non autorisation de passer une nuitée sur un parking public ou dans un lieu public sur le territoire de la commune ?
2. Si oui, qui est chargé de faire respecter son application ?
3. Si tel n'est pas le cas, qu'est-ce qui peut être mis en place afin de limiter les accès aux camping-cars et véhicules utilitaires transformés sur l'Avenue du Lac, la Rue du Château et le Quai Roussy afin d'éviter le camping sauvage ?
4. Quelles sont les alternatives de stationnement sur des parkings à la périphérie de la ville ?
5. Qu'en est-il de la taxe de séjour lors de nuitée(s) dans des camping-cars/véhicules utilitaires transformés en camping-car sur un parking/lieu public sachant que les infrastructures publiques sont utilisées ?

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ces points et aux réponses données.»

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

#### 6.6. Interpellation de M. Guillaume Jung (UDC) - Terrasses ouvertes

M. G. Jung lit son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« J'interviens à la suite des nouveaux assouplissements des restrictions sanitaires annoncés par le Conseil Fédéral le 12 avril dernier et entrées en vigueur le 19 avril, concernant l'ouverture des terrasses de restaurant dans le respect des recommandations de l'OFSP.

Par mon interpellation, je souhaite demander à la municipalité si elle a, ou si elle pourrait, exonérer de la taxe sur les terrasses les restaurateurs de notre commune pour la saison 2021 ?

Cette taxe est définie comme suit :

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| À l'année                            | CHF 45. --/m2 |
| Saison estivale (de Pâque à octobre) | CHF 30. --/m2 |

Ces montants sont faibles, imaginons un bar/restaurant de notre commune, avec 20m2 de terrasse située sur la voie publique. La facture pour lui ne sera que de CHF 600.- pour la saison, mais pour respecter les directives de l'OFSP il ne pourra mettre que moitié moins de tables qu'habituellement, on peut ainsi aisément imaginer que le rendement sera donc plus faible également.

Aussi, au vu du petit nombre de restaurateurs concernés, les montants totaux de ce geste ne devraient probablement pas dépasser les CHF 2'000.- à CHF 3'000.- pour la commune. Un petit geste de soutien supplémentaire de la part de notre commune, mais un grand geste pour nos restaurateurs. Ils ne sont que quelques-uns à payer cette taxe et ce ne sont pas de grandes sommes, mais avec toutes les contraintes qu'ils ont eues ces derniers temps, ce serait un nouveau geste d'encouragement pour notre économie locale.

Je remercie la municipalité de sa réponse écrite. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## **7. Réponse aux interpellations**

### **7.1. Réponse municipale N° 5/2021 - Réponse à l'interpellation de M. Aloïs Raemy (PDC et Indépendants) « En marge du Château, passage dans le mur d'enceinte »**

M. A. Raemy se dit satisfait de la réponse municipale et a constaté qu'au bas de cet escalier, il y a déjà eu une sérieuse amélioration. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## **8. Préavis**

### **8.1. Préavis municipal N° 9/2021 - Gestion et comptes 2020 du Fonds culturel Riviera**

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, qui a déjà siégé.

### **8.2. Préavis municipal N° 10/2021 - Gestion et comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Mme A.-M. Arnaud constate, en page 3 du rapport, que le rôle de la CIEHL est remis en question par l'absence de nouvelles demandes de financements de la part des communes concernées. Pourtant, elle est intervenue à huit reprises depuis 2013 aussi bien sur les comptes que sur les budgets de la CIEHL. Elle a lancé quelques appels à la Municipalité pour qu'une demande de financement au sujet du château soit faite, sans suite. En ce qui concerne la situation financière de la CIEHL, il est inexact de dire qu'elle est impactée par la pandémie. Les cotisations n'ont pas diminué et représentent toujours fr. 400'000.-- par an. En revanche, un capital de 3 millions de francs disparaît au profit unique du 2M2C de Montreux. Elle a été la seule à s'en inquiéter. Les conseillers communaux ne sont définitivement pas entendus. La Municipalité ainsi que les commissaires ont fait preuve d'une léthargie éclairée. Le montant promis à Montreux représente 7,5 années de cotisations pour l'ensemble des dix communes concernées. Elle espère que la nouvelle législature apportera un changement dans les commissions intercommunales. Il paraît nécessaire parfois de débattre des choix faits par l'ensemble des syndicats, soutenus avec vigueur par le Service des affaires intercommunales.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), qui a déjà siégé.

### **8.3. Préavis municipal N° 11/2021 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport des comptes)**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

### **8.4. Préavis municipal N° 12/2021 - Gestion et comptes 2020 de la Commune de La Tour-de-Peilz**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

### **8.5. Préavis municipal N° 13/2021 - Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour l'extension de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau collège Courbet**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

Présidence : UDC

Guillaume Jung

|                  |                    |   |
|------------------|--------------------|---|
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL    | Guy Chervet - Emina Ibrahimovic           |
|                  | SOCIALISTE         | Rachel Descloux - Jacques-André Schneider |
|                  | VERTS              | Roberto Carbonell                         |
|                  | PDC + Indépendants | Jean-Wilfrid Fils-Aimé                    |

8.6. Préavis municipal N° 14/2021 - Demande de crédit de Fr. 190'000.- pour l'installation de panneaux d'information lumineux en zone piétonne du centre-ville et réponse au postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz »

Mme A.-M. Arnaud demande à la commission de ne pas s'engager dans des dépenses qui vont à contresens de l'évolution de notre société : moins de consommation, moins d'encombrement, respect du patrimoine et de la nature. Nous ne suivons pas le courant des Vert.e.s qui, de plus en plus, encouragent les communes à sauvegarder la nature et à planter des arbres. Une multitude d'articles de presse aborde ce sujet. L'objet de ce préavis n'est plus à l'ordre du jour. Ce genre de panneaux existe déjà à l'entrée de Montreux et Vevey depuis plusieurs années pour annoncer spectacles et manifestations sportives ; ils sont bien suffisants. Ce serait peut-être l'occasion de trouver un accord pour insérer, à moindre coût, quelques informations concernant La Tour-de-Peilz. Notre commune a déjà engrangé, à l'excès, des pollutions visuelles et encombrantes : silhouettes sur les bancs, immenses panneaux pour indiquer où se trouve le lac, parcours Gustave Courbet, cadres vides qui servent de porte-manteaux et information incorrecte sur la maison qu'il a occupée à La Tour-de-Peilz, interdiction des barbecues, des chiens, de plonger, obligation de tenir les chiens en laisse, pas de musique après 22 heures. Ce préavis propose de poser cinq panneaux non seulement encombrants (2,55 m de hauteur sur 1,13 m de largeur), mais lumineux, recto verso. Ils seront installés à des endroits dits « stratégiques » et défigureront définitivement la place du Temple, la place des Anciens Fossés, la salle des Remparts, le quai Roussy (embouchure de l'Oyonne), la gare (déjà bien fournie sur ce genre de matériel). Fr. 190'000.-- seront dépensés pour une pollution lumineuse dont toutes les villes ont pris conscience et qu'elles essaient de réduire. Le coût annuel pour la consommation électrique est de fr. 4'098.95/an + fr. 600.-- d'abonnement, soit une charge annuelle de fr. 4'700.--. Certes, les petits ruisseaux font les grandes rivières, mais, dans ce cas, les grandes rivières nuisent à notre bien-être et à notre porte-monnaie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

|                     |                    |                                    |
|---------------------|--------------------|------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | PDC + Indépendants | Aloïs Raemy                        |
| <u>Membres</u> :    | LIBERAL-RADICAL    | Sophie Blank Barbezat - Kurt Egli  |
|                     | SOCIALISTE         | Jacques Vallotton - Gilbert Vernez |
|                     | UDC                | Nathalie Demarta                   |
|                     | VERTS              | Élise Kaiser                       |

8.7. Préavis municipal N° 15/2021 - Réponse au postulat de François Vodoz (hors parti) « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

|                     |                    |                                 |
|---------------------|--------------------|---------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | LIBERAL-RADICAL    | François Costa                  |
| <u>Membres</u> :    | LIBERAL-RADICAL    | Christine Hausherr de Maddalena |
|                     | SOCIALISTE         | Daoud Latif - Jimmy Suro        |
|                     | UDC                | Jean-Pierre Belotti             |
|                     | VERTS              | Geneviève Pasche                |
|                     | PDC + Indépendants | Margareta Brüssow               |
|                     | Hors parti         | François Vodoz                  |

## 9. Rapports

### 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Célia Carron (PS) - Cent femmes et un chien sont revenus contents de la plage

Rapporteur : M. Alessio Grutta

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. G. Vernez trouve que ce postulat n'est pas judicieux. La communication orale et écrite en français est un outil bien difficile à utiliser ; la syntaxe et l'orthographe notamment sont difficiles à mettre en pratique. L'écriture inclusive est un moyen parmi d'autres pour instaurer l'égalité féminin-masculin, mais ce n'est pas le moyen principal pour réduire les discriminations. La postulante dit justement : « promouvoir un langage inclusif reviendrait à agir en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ». Elle utilise le conditionnel. Une directive cantonale préconise d'utiliser avec parcimonie le langage épïcène et inclusif. L'égalité se pratique dans les salaires égaux, dans l'accès au sport sans discrimination, elle se développe principalement à l'école et dans les familles. Ne donnons pas une réponse politique à un problème linguistique. Il a le net sentiment que ce postulat rate la cible.

M. D. Vaucoret rappelle que le langage inclusif et le langage épïcène sont deux choses différentes. Le fait de mettre un point et le féminin ensuite, c'est effectivement lourd et ça rend certains mots illisibles pour les gens qui ont de la peine à lire. Être attentif à utiliser un langage inclusif vise justement à trouver une formulation qui évite cela. Prendre la peine de chercher cette formulation oblige à réfléchir en matière d'égalité, et c'est peut-être autant pour le rédacteur que pour le lecteur que cela a un réel effet. Certes, cela ne va pas rendre les salaires égaux, mais cela peut faire évoluer les mentalités, et dans ce sens-là c'est clairement une question politique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (15 avis contraires et trois abstentions). Dès lors,

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de Mme Célia Carron (PS) - Cent femmes et un chien sont revenus contents de la plage,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de ne pas prendre en considération le postulat de Mme Célia Carron (PS) - Cent femmes et un chien sont revenus contents de la plage et de considérer celui-ci comme réglé.

### 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 75'000.- pour l'introduction d'une solution informatique de gestion du temps et des frais du personnel communal

Rapporteur : M. Guillaume Jung

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 5/2021,

- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'approuver la présente demande de crédit pour l'introduction de la solution informatique de gestion du temps et des frais du personnel communal ;
  2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.- à prélever par le débit du compte N° 9146.021.00 « Solution gestion temps et frais Mobatime » ;
  3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 36'000'000.- ;
  4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 24'584'000.84 ;
  5. de prendre acte que le présent préavis figure au plan des investissements et entretien du budget 2021 à hauteur de Fr. 70'000.-.
- 9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2021 - Demande d'un crédit d'un montant de Fr. 150'000.- destiné à l'assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air

Rapporteur : Mme Geneviève Pasche

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. P. Castelain indique que dans le cadre de ces travaux, la commission des finances a noté que l'isolation des bâtiments devait intervenir si possible dans les cinq ans. Or, l'isolation des bâtiments de Bel-Air ne fait pas partie du plan des investissements présenté lors du dernier budget. La commission encourage donc la future Municipalité à inclure l'assainissement du collège Bel-Air dans le prochain plan des investissements afin d'avoir au moins un chiffre qui correspond à ce projet, qui devrait idéalement se dérouler dans les cinq prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 6/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de Fr. 150'000.- à prélever par le débit du compte N° 9143.096.00 « Travaux - Assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 36'000'000.- ;

4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 24'584'000.84 ;
  5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
  6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
  7. de prendre acte que le présent préavis faisait partie du plan des investissements et entretiens en 2020 à hauteur de Fr. 150'000.-.
- 9.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 314'000.- pour l'implantation, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air

Rapporteur : M. Jean-Claude Charmey

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (cinq abstentions), comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 7/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de Fr. 314'000.- à prélever par le débit du compte N° 9143.095.00 « Travaux - Projecteurs terrain de Bel-Air » pour l'installation de 6 mâts et projecteurs pour le terrain de football de Bel-Air ;
  2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 36'000'000.- ;
  3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissement futurs » doté à ce jour de Fr. 24'584'000.84 ;
  4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
  5. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
  6. de prendre acte que le présent préavis fait partie du plan des investissements et entretien en 2021 à hauteur de Fr. 350'000.-.
- 9.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour la construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire

Rapporteur : M. François Costa

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. F. Costa indique qu'une erreur s'est glissée dans le titre de son rapport. Il manque les mots « d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction ».

M. M. Rohrer aimerait savoir ce qu'il adviendra des locaux de la bibliothèque et de la ludothèque situés au collège des Marronniers. Ces locaux pourraient éventuellement être attribués à l'accueil parascolaire. Il y a certes un problème de calendrier, mais c'est une question qui mérite réflexion.

M. O. Wälchli, municipal, répond qu'aucune décision n'a été prise pour le moment, mais la direction des écoles souhaite utiliser ces locaux pour des salles de rencontre et également pour déplacer la bibliothèque scolaire, qui se situe actuellement au 3<sup>ème</sup> étage du collège des Mousquetaires et qui n'est donc pas très pratique pour les élèves qui fréquentent les autres bâtiments scolaires. Ce sera à la nouvelle Municipalité de prendre cette décision.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 8/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 320'000.- à prélever par le débit du compte N° 9143.097.00 « Extension pavillons UAPE » pour l'extension de pavillons provisoires pour répondre aux besoins d'accueil des enfants au centre-ville ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 36'000'000.- ;
4. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'584'000.84 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
6. de prendre acte que le présent préavis fait partie des investissements prévus pour la construction du nouveau collège Courbet et inscrit au plan des investissements 2018-2022.
- 9.6. Rapport du bureau du Conseil communal - Jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son bureau pour la législature 2021-2026

#### Rapport lu par M. le Président

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. A. Raemy dépose un amendement dans le but d'augmenter l'indemnité pour les séances du Conseil communal de fr. 20.-- à fr. 40.--. Les arguments sont une augmentation probable et bienvenue du nombre de présences aux séances du Conseil communal et un alignement sur les communes de Vevey et Montreux.

M. G. Chervet considère qu'être élu au Conseil communal est un service à la population et ce n'est pas une question d'argent qui fera davantage participer les gens ou pas. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

Au vote, l'amendement de M. A. Raemy est refusé à une très large majorité (quatre avis favorables et quelques abstentions).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport du Bureau du Conseil communal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la proposition du Bureau du Conseil communal en vue de la fixation des indemnités aux membres du Conseil communal, à la secrétaire du Conseil et aux huissiers pour la législature 2021-2026,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de fixer les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau comme suit pour la législature allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026 :

|  |     |               |
|--|-----|---------------|
| ▪ <b>Président du Conseil communal</b><br>Frais annuels - <b>Inchangé</b>  | Fr. | 5'000.-/an    |
| ▪ <b>Vice-Présidents du Conseil communal</b><br>Frais annuels par personne - <b>Inchangé</b>   | Fr. | 1'000.-/an    |
| ▪ <b>Secrétaire du Conseil communal</b><br>Frais annuels pour prise de procès-verbaux et courriers (montant brut)<br><b>Augmenté</b> | Fr. | 10'200.-/an   |
| Frais pour la surveillance et le dépouillement des scrutins (montants nets)<br><b>Nouveau</b>  |     |               |
| ▪ Votations (standard, y.c. préparatifs)   | Fr. | 300.-/scrutin |
| ▪ Élections (avec ou sans votations, y.c. préparatifs)   | Fr. | 600.-/scrutin |
| ▪ Heures de travail supplémentaires pour préparatifs et dépouillements<br>(si nécessaire)  | Fr. | 30.-/heure    |
| ▪ <b>Secrétaire suppléant du Conseil communal</b><br><b>Inchangé</b>   | Fr. | 660.-/an      |
| ▪ <b>Huissier du Conseil communal</b><br>Frais annuels - <b>Inchangé</b>   | Fr. | 1'350.-/an    |
| ▪ <b>Huissier suppléant du Conseil communal</b><br>Sur appel - <b>Inchangé</b>   | Fr. | 30.-/h        |
| ▪ <b>Scrutateurs du Conseil communal</b><br>Frais annuels - <b>Augmenté</b>  | Fr. | 600.-/an      |
| ▪ <b>Scrutateurs suppléants du Conseil communal</b><br>Frais annuels - <b>Augmenté</b>   | Fr. | 600.-/an      |
| ▪ <b>Séances du Conseil communal</b><br><b>Inchangé</b>  | Fr. | 20.-/séance   |

▪ **Séances de commission**

Pour le soir, par tranche entamée de deux heures

**Inchangé** Fr. 20.-

Pour la demi-journée

**Inchangé** Fr. 80.-/séance

Pour la journée

**Inchangé** Fr. 160.-/séance

Indemnité supplémentaire du rapporteur pour la rédaction de son rapport

**Inchangé** Fr. 100.-/rapport

Indemnité supplémentaire du rapporteur COGEST pour la rédaction de son rapport

**Inchangé** Fr. 300.-/rapport

▪ **Séances de dépouillement de votation ou d'élection**

Par heure et par personne mobilisée - **Inchangé** Fr. 15.-/h

**10. Communications municipales**

10.1 Communication municipale N° 7/2021 - Information sur l'état des démarches administratives en lien avec le préavis municipal N° 4/2021 "Aides COVID-19 aux entreprises boélandes et bons d'achats"

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

M. O. Wälchli indique qu'à la suite de l'article paru dans la presse concernant la fondation Apollo et le fait que la Commune de La Tour-de-Peilz n'a pas porté plainte, la Municipalité souhaite apporter les précisions suivantes : « La Commune de La Tour-de-Peilz a signé en 2013 un contrat de prestations avec la fondation Apollo avec mise en œuvre en 2014. Les Fr. 145'000.- versés ne sont donc pas une subvention, mais bien des factures en lien avec des prestations. Chaque année, le service Famille, jeunesse et sport a reçu un rapport détaillant les prestations fournies en faveur de la population boélande. La Commune a estimé que les prestations fournies par Apollo correspondaient à la convention et n'a pas donc jugé nécessaire de porter plainte ».

**11. Propositions individuelles et divers**

M. J.-Y. Schmidhauser indique que le chantier des Jardins de la Paix à l'avenue Perrausaz a démarré. Il durera jusqu'en juillet 2023 et permettra la création de 50 appartements à loyer modéré. Récemment, le Canton a accepté d'octroyer des subventions supplémentaires, ce qui permettra d'abaisser encore les loyers. Cette réalisation est possible d'abord grâce à une motion de M. A. Grangier, puis par le droit de superficie que le Conseil a octroyé. C'est l'occasion pour lui, au nom du comité des Jardins de la Paix, de remercier le Conseil, qui sera régulièrement informé de l'avancement du chantier. La coopérative est déjà assaillie de demandes de locations, ce qui montre que cela correspond à un réel besoin. Le crédit pour construire ces 50 appartements est de 16 millions de francs. Les loyers seront basés exclusivement sur les coûts de construction. Un travail très important des architectes a déjà permis d'économiser pratiquement un million sur le budget initial, ce qui permettra encore de baisser les loyers.

M. M. Rohrer revient sur le rapport d'activités 2020 de la commission prévention Riviera. Il aimerait savoir comment va s'intégrer dans ce dispositif de prévention le nouveau travailleur social dont le poste a été fraîchement créé.

M. O. Wälchli répond que le futur travailleur social de proximité n'intégrera pas directement la commission. Cette commission soutient financièrement des projets. Elle est en partie politique, en partie technique. Il pourra donc prétendre, en mettant sur pied des projets de prévention, à toucher une subvention de la part de la commission, chose qui se fait déjà actuellement pour La Tour-de-Peilz à travers la prévention par les pairs durant l'été, en partenariat avec Vevey. Une législature sur deux, c'est le municipal de La Tour-de-Peilz ou celui de Vevey qui est présent dans cette commission, l'inverse pour le volet technique. Lui-même était le représentant politique cette fois et c'est normalement notre délégué à la jeunesse qui siègera les cinq prochaines années.

M. Ph. Eugster remarque que, parmi les 73 allées, avenues, boulevards, chemins, places, routes, rues et sentiers de La Tour-de-Peilz, quatre tirent leur nom d'une personnalité liée à l'histoire de la commune. Il s'agit de l'allée Gertrude Montet Girard, des avenues Edouard-Müller et Gustave-Courbet, et du chemin Adolphe-Burnat. Une explication de la vie, de l'activité et/ou de l'œuvre de la personnalité en question n'est disponible que pour la nouvelle allée Gertrude Montet Girard, sous la forme d'un panneau très bien fait. Il propose de faire de même pour les deux autres avenues et le chemin, soit de manière brève directement sur la plaque nominative, soit sur un panneau séparé.

M. G. Vernez ajoute le nom de Marguerite Burnat-Provins, célèbre artiste très connue dans les milieux artistiques. Une exposition lui était récemment consacrée au Musée Jenisch. La Municipalité, actuelle ou future, pourrait-elle penser à honorer Marguerite Burnat-Provins, qui a vécu à l'avenue de Sully pendant quelques années ? *(Il est rappelé qu'une plaque figure déjà sur la maison où elle a vécu)*

Mme E. Kaiser revient sur le préavis municipal N° 11/2021, dans lequel on lit que le budget annuel du Conseil communal 2020 et le budget pour la sortie 2020, ainsi qu'un don d'aide aux ménages versé par la Municipalité ont été alloués à un compte spécial, pour un montant total de fr. 11'000.--. Y a-t-il déjà eu des demandes de la part de la population et, sinon, la Municipalité a-t-elle prévu de communiquer sur l'existence de ce fonds auprès de la population ?

M. J.-P. Schwab, municipal, répond qu'à sa connaissance il n'y a pas encore eu de demandes. Il rappelle que, dans la décision prise par le Conseil communal, il était prévu que celui-ci soit informé sur toutes les affectations de ce fonds. Dont acte.

M. O. Wälchli précise que ce fonds a été mis à disposition du service Famille, jeunesse et sport pour répondre aux besoins sociaux. Il y a déjà eu des demandes de soutien pour la location d'un appartement. Des critères ont été définis. On n'a pas communiqué auprès de la population et un compte-rendu sera fait au Conseil à l'issue de l'année puisque, s'il y a un solde, celui-ci sera versé à la Fondation Les Airelles, comme souhaité par le Conseil communal.

M. P. Castelain rappelle que deux représentants du groupe des Vert.e.s ont récemment participé à une séance intergroupe afin de convenir de l'organisation du Conseil pour la prochaine législature. Selon le tournus historique, la prochaine présidence du Conseil communal revient aux Vert.e.s, mais le groupe éprouve quelques difficultés à proposer une personne qui aurait déjà officié en tant que vice-président. Il souhaite souligner deux points. Dans le tournus actuel, il revient à chaque législature au groupe des Vert.e.s d'assumer la présidence du Conseil la première année. Cela place le groupe dans une situation, sujette aux aléas des élections, difficile à anticiper. Cela n'est pas le cas des autres groupes, qui disposent chaque fois d'au moins une année avant de déléguer quelqu'un à ce poste. Dans la mesure où il y aura maintenant six groupes, alors qu'avant il n'y en avait que cinq, il paraîtrait intéressant de revoir le tournus historique. De plus, bien que le groupe s'étoffe, seuls cinq des anciens membres resteront en place, ce qui rend le choix pour ce poste délicat. Le groupe a proposé une rocade avec d'autres partis, mais cette demande n'a pas abouti. L'absence d'arrangement ne fait qu'augmenter

la probabilité que le Conseil se retrouve dans la situation regrettable d'une vacance de présidence ou d'une présidence laborieuse, car trop peu préparée. Mais le groupe des Vert.e.s va dans tous les cas faire tout son possible afin de pourvoir au mieux le poste en question.

Il revient ensuite sur la répartition des sièges dans les commissions ad hoc. Le choix de maintenir à 7 membres les commissions ad hoc, alors qu'il y aura dorénavant six groupes, paraît assez surprenant et ne permet pas de représenter de façon équitable les différentes forces politiques. Augmenter à 9 les commissions ad hoc était la solution la moins inégale ; elle a été rejetée lors de la séance, donnant ainsi à chaque groupe, quelle que soit sa taille, le même poids dans la décision. Certes, certains partis peuvent se sentir lésés par une répartition à 9 commissaires. Il n'empêche que cela diminuerait la disparité et que ce serait la façon la plus équitable de représenter les différentes lignes politiques du Conseil. C'est d'ailleurs la représentation qui a été choisie pour les commissions permanentes. La répartition telle qu'imposée rend la gauche largement minoritaire en commission, alors qu'elle représente, pour la prochaine législature, 45% du Conseil. Un électeur de gauche est deux fois moins bien représenté qu'un électeur de droite. Cette répartition ne peut dès lors pas être considérée comme équitable au sens du règlement. Il est particulièrement étonnant que les petits partis, dont l'électorat est notablement attaché à la diversité des points de vue ainsi qu'aux approches non partisans, se soient ralliés à cette solution des moins équitables, minorisant ainsi les partis de gauche. L'électorat de notre commune, quel qu'en soit le bord politique, est empreint des valeurs démocratiques suisses et du principe de proportionnalité et de concordance dans la représentation des forces politiques au sein des différentes instances d'un conseil, qu'il soit communal, cantonal ou fédéral. Renier ces principes lors de réunions à huis clos semble instaurer un précédent problématique dans la vie politique de notre commune, allant à l'encontre du souhait des Boélandes et des Boélands. Le groupe des Vert.e.s invite donc le Conseil à œuvrer pour que les pratiques des différents groupes respectent les principes démocratiques que toutes et tous défendent.

Mme G. Pasche ajoute qu'il serait bon d'avoir un règlement pour savoir comment désigner le nombre de commissaires dans les commissions. On s'est retrouvé dans une situation vraiment bancal, avec quatre représentants de gauche contre sept représentants de droite, sans aucun rapport avec l'assemblée telle qu'elle va exister. Elle trouve cela déplorable et pense qu'il est grand temps de revoir le règlement à ce propos.

M. K. Egli rappelle que la situation a parfois été totalement inverse. Il y a 15 ans, le groupe socialiste disposait de 33 membres au Conseil communal et avait trois membres dans toutes les commissions, soit l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui. La loi sur les communes donne une place à chaque groupe. Il y aura de plus en plus de petits groupes ; la situation va donc perdurer. La seule possibilité - et il va s'y employer - pour avoir un équilibre, c'est d'augmenter le nombre de commissaires autorisés à 11, voire 13 membres. Dans les commissions importantes (Cogest et Cofin), le PLR n'a pas le quota ; la gauche ne l'a pas dans les commissions ad hoc. Or, on sait très bien que la Municipalité, avec trois personnes de gauche, présentera automatiquement des préavis qui seront plutôt de gauche. La répartition choisie est donc une manière assez équitable de rétablir l'équilibre.

M. G. Chervet constate que le Conseil s'est prononcé ce soir sur plusieurs préavis et il n'a pas le sentiment qu'il y avait, pour la plupart, une majorité de gauche ou de droite puisque le Conseil en a accepté un certain nombre à l'unanimité. Le fait que les Vert.e.s aient la présidence au début de la législature à venir était connu. Si le fait qu'un municipal soit élu alors qu'il devait être président était une surprise pour certains, ce n'en était pas une pour lui. Sur les dix-neuf membres du groupe, il se dit persuadé que les Vert.e.s trouveront une solution tout à fait acceptable.

Mme G. Pasche partage le point de vue selon lequel les Vert.e.s ont toujours trouvé des solutions, même quand c'était difficile. Ce qu'a dit son collègue, c'est que ce ne sera peut-être pas l'idéal. Le PS et les Vert.e.s auront chacun 19 sièges, soit 38 au total. Aujourd'hui, ce sont 34 sièges pour la gauche, avec

trois sièges dans les commissions ad hoc, alors qu'elle n'en aura plus que deux la prochaine législature. Elle ne trouve pas cela très correct.

M. K. Egli constate que les Vert.e.s ne trouvent pas cela correct, mais demandent que cela ne soit pas correct dans l'autre sens. Une décision a été prise. Ce qui fausse actuellement la donne, c'est le nombre de petits partis qui, à 5 ou 6 sièges, ont également droit à un représentant dans les commissions. Or, le règlement du Conseil communal interdit pour l'instant des commissions à plus de 9 membres. C'est là qu'il faut apporter une correction, mais il ne faut pas essayer maintenant de monter les uns contre les autres. La discussion a eu lieu et tout le monde était au clair avec cela à la fin.

M. P. Castelain se dit ravi de constater que tout le monde est globalement d'accord sur le fait qu'il faut augmenter le nombre de sièges dans les commissions pour que cela représente mieux les différentes tendances du Conseil communal. Dès lors, il se réjouit qu'en début de législature prochaine nous puissions travailler à adapter le règlement afin qu'à l'avenir il y ait moins ce type de problème.

M. le Président rappelle que tout cela a été dit lors de la séance en question.

M. G. Chervet pense, en regardant les différents rapports et les discussions dans les commissions ces dernières années, qu'il n'est pas nécessaire d'être nombreux si l'on s'attache au sujet du préavis. De plus en plus on s'aperçoit que la discussion dévie, on refait le monde, on parle de beaucoup de choses, mais pas forcément du sujet sur lequel le Conseil doit se prononcer. Si l'on s'attache d'abord au sujet du préavis, même à 7 on peut faire du bon travail.

M. le Président décide de clore la discussion sur la composition des commissions.

M. M. Bloch revient sur le vote du Conseil concernant l'éclairage du terrain de Bel-Air. Il s'est abstenu parce qu'il lui semble qu'il y a une disproportion entre les clubs et les sociétés locales. Il invite la Municipalité - actuelle et surtout future - à creuser la thématique d'une équité de traitement sur les subventionnements et les soutiens financiers aux équipements pour l'ensemble des sociétés locales. On devrait avoir des indicateurs types (diviser les frais des équipements ou les subventions par le nombre de membres, équité entre les hommes et les femmes). Tout le monde sait que la commune n'a pas comme ça des sous à dépenser. Si l'on prend deux équipements récents pour le football, fr. 300'000.-- pour les éclairages et fr. 600'000.-- pour le terrain synthétique ont été dépensés, sans compter d'autres frais qui risquent d'arriver parce que le terrain de Bel-Air est assez pourri en matière de drainage.

M. G. Chervet rappelle que la société des scouts, qu'il connaît bien, a bénéficié d'une aide de la commune lorsqu'elle a construit sa cabane en 1994. Cette société coûte certes moins cher que les sportifs avec des crampons, mais l'activité n'est pas du tout la même. On ne va pas dire à une équipe de basket ou de volley qu'elle coûte cher parce qu'elle bénéficie des infrastructures des salles de sport. Les sociétés locales contribuent à l'intégration de toute personne autour d'un sport, d'une activité. Cela vaut autant qu'un travailleur social. C'est un tissu qu'il faut absolument préserver. Monter une société contre une autre n'est pas une solution. Il espère, pour le futur de la commune, que toute société locale qui aura besoin d'une aide sera entendue, et surtout écoutée.

M. K. Egli se dit déçu de l'intervention de M. M. Bloch, qui met un prix sur quelque chose qui n'a pas de prix. Il comprend parfaitement que certains aiment le foot, d'autre pas. Dans certaines circonstances, quand une idée ne convient pas, on parle du prix, d'argent pour pouvoir le dépenser pour d'autres idées ou le garder. Le Conseil a accepté un investissement de fr. 314'000.-- qui profitera principalement à une société locale vieille de 100 ans. Cela fait 100 ans que le Club sportif organise une activité sportive dans notre commune, 100 ans qu'il s'occupe d'un grand nombre de jeunes, qu'il aide à animer la vie dans notre commune. Qui a déjà pensé au rôle et à l'engagement social de ce club qui ne cherche pas à atteindre la dimension mercantile de ce sport, mais simplement à faire plaisir aux amateurs du sport le

plus populaire de la planète ? Combien de jeunes dans notre commune y ont trouvé des amitiés pour la vie ? Au Club sportif, on connaît et l'on pratique depuis des décennies les mots devenus modernes comme égalité, intégration, intergénérationnel, participatif ou encore partage. Partage des joies de la victoire et des tristesses de la défaite, ensemble se remettre en question, tout cela dans un environnement naturel, sans dimension politique. Il s'agit de valeurs pour la défense desquelles certains veulent créer de nouvelles structures sous contrôle politique, alors que nous avons à La Tour-de-Peilz un tissu formidable de sociétés locales qui demandent finalement peu de soutien.

Depuis 30 ans au moins, le CS La Tour-de-Peilz aurait besoin d'un troisième terrain pour faire face à la demande et offrir des conditions normales à ses 14 équipes (3 actifs, 1 juniors B, 2 C, 3 D, 3 E, 2 seniors), et une équipe juniors régionale d'élite, ainsi qu'à son école de football (une des premières du canton, fondée dans les années 70). Un troisième terrain pour ne pas instaurer un numerus clausus du football. Si l'on compte deux entraînements par semaine + un match pour chaque équipe toutes les deux semaines, on arrive à une occupation de 55 heures par semaine, auxquelles il faut ajouter l'occupation scolaire. N'oublions pas que notre commune est sous-dotée en salles de gymnastique. Malgré tous les efforts de la direction des écoles, La Tour-de-Peilz ne respecte pas l'exigence fédérale de 3 heures de sport par élève et par semaine. L'éclairage sur le terrain de Bel-Air ne fera qu'améliorer la situation du club, principalement en période hivernale, et seulement par beau temps. C'est connu loin à la ronde que le terrain de Bel-Air est rapidement inondé en cas de forte pluie, et ceci depuis son inauguration au mois d'août 1970. Les recommandations des fournisseurs de gazon varient selon l'état du sol pour une utilisation entre 400 et 700 heures par année. En comptant 8 mois d'occupation par année, nous sommes à plus de 1'700 heures pour les deux terrains, sans compter les heures pendant lesquelles des gens extérieurs du club, parfois même de la région, squattent les terrains.

Il a également entendu dire que certains veulent à tout prix une équipe féminine à La Tour-de-Peilz ou qu'ils accorderaient le crédit sous conditions de la création d'une équipe féminine au CS. Il a suivi le football féminin depuis ses débuts timides dans les années 70. Au début, les amateurs de football, quasi exclusivement masculins, se moquaient des filles qui couraient après le ballon. Le football féminin a pris son envol à la fin du siècle passé lorsque Sepp Blatter y a découvert une nouvelle source pour alimenter les caisses de la FIFA. Depuis, il a pris une dimension mondiale qui attire des dizaines de milliers de spectateurs et des millions de téléspectateurs. À l'ASF, le football féminin est une direction à part entière. Il n'a pas discuté avec les dirigeants du CS, mais sait qu'ils sont très ouverts à toutes les possibilités pour faire prospérer le club. L'ASF veut garantir la meilleure formation footballistique possible aux filles talentueuses. Pour promouvoir les filles dans le football, il est important que les garçons et les filles jouent ensemble et que l'intégration des filles talentueuses dans les meilleures équipes de garçons fonctionne bien, ceci jusqu'à l'âge de 14 ans. Ensuite, il faut se décider et créer une structure filles. Une seule équipe ne suffit pas. Comme chez les garçons, vous ne pouvez pas faire jouer des filles de 15 ans avec des filles de 18 ans ou avec des adultes de 25 ou plus. Il s'agirait donc d'une section féminine. Pour être cohérent, il faut la place, les joueuses et des dirigeants pour au moins trois équipes. Connaissant l'occupation actuelle des terrains à La Tour-de-Peilz, c'est un sacré défi. Même dans ce domaine, le « y'a qu'à » et le « faut qu'on » ne fonctionne pas. L'intervention de M. M. Bloch montre qu'il y a bien des gens qui ne suivent pas les sociétés locales et le travail extraordinaire qu'elles font dans notre commune.

M. J.-C. Charmey ajoute que le CS, avec 180 jeunes en formation, trois équipes d'actifs et deux seniors, est un des plus grands clubs de la région lémanique. Un seul stade avec lumière ne suffit donc pas pour les entraînements. Souvent, des entraînements doivent être renvoyés ou ne peuvent tout simplement pas avoir lieu, ce qui est un peu dommage si l'on veut que ces jeunes ne partent pas dans un autre club de la région. Certes, le terrain actuel s'utilise, mais un terrain synthétique coûterait 2,5 millions. Donc, entre les frais pour l'éclairage (fr. 1'600.-- par année) + les frais pour l'entretien, on n'a pas à se plaindre de ce que l'on a à La Tour-de-Peilz, mais on est obligé d'avoir un 2<sup>ème</sup> stade pour que toutes les équipes

puissent s'entraîner. N'oublions pas non plus que l'éclairage donne sur le stade. Ces fr. 314'000.-- concernent aussi la piste d'athlétisme, qui sera rénovée, et avec l'éclairage du stade, les gens pourront courir le soir.

M. M. Bloch se dit évidemment favorable aux propos concernant le potentiel d'intégration des sociétés locales. C'est évident et même absolument nécessaire. Mais aujourd'hui le Conseil doit décider des engagements financiers importants pour la commune et tout le monde connaît les capacités de la Ville à financer ces investissements. On vote très souvent des crédits de plusieurs centaines de milliers de francs pour un rond-point, pour de l'éclairage ; tout cela s'additionne. Il invite le Conseil à être très attentif à ces investissements. Il ne s'agit pas du tout d'être contre les équipes de football – même s'il n'est pas joueur, il apprécie ce sport, comme bien d'autres. Que son intervention ne soit pas mal comprise.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h00. Il rappelle les prochaines échéances du Conseil communal (16 juin - cérémonie d'installation des autorités et 30 juin - ultime séance de la législature).

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

R. Urech

C. Dind